



Automne 2018



Bulletin municipal d'informations n° 14 OCTOBRE 2018

MINOT

*Le projet de création du
11ème Parc National*

*Vestiges des puits de mines
dans les bois communaux*

*Avancement des travaux à
L'Eglise*

Informations municipales



MAIRIE DE MINOT
10, grande rue 21510 MINOT ☎ : 03-80-93-80-90
mail : mairie.minot@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi : de 16h00 à 18h00 Jeudi : de 16h00 à 18h00
Secrétaire de Mairie : Sylvie CHEVALLIER



Entre Champagne et Bourgogne, un projet de Parc National

En juillet 2009, en déplacement à Leuglay, François Fillon, Premier Ministre de l'époque officialisait la création du onzième parc national français sur un territoire à cheval entre la Haute-Marne et la Côte d'Or.

Cette décision a été prise dans le sillage du "Grenelle de l'environnement" de l'automne 2007.

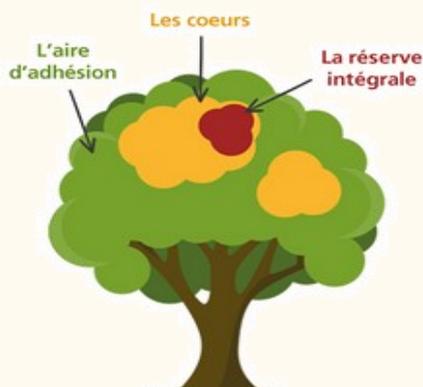
Ce parc qui devrait voir le jour en 2019 s'étend sur environ 240 000 hectares. Il sera le premier consacré aux forêts de feuillus en plaine. La forêt représente 50% de sa surface. Les parcelles incluses dans ce périmètre sont domaniales, communales ou privées. 127 communes et 28 000 habitants sont concernés par cette zone.



Créé en juillet 2010, le Groupement d'Intérêt Public des Forêts de Champagne et Bourgogne est l'établissement public chargé de piloter la création du parc national, en rassemblant les différents acteurs du projet :

représentants de l'Etat et de ses services, collectivités locales (communes et intercommunalités, départements, régions) et des acteurs du territoire.

Le parc est découpé en trois zones :



La Réserve Intégrale : 3 000 hectares destinés à la recherche scientifique sur les communes de Châteauvillain, Cour-Lévêque, Arc-en-Barrois et Richebourg

Le Cœur : 55 000 hectares répartis sur 60 communes où s'appliqueront des règles spécifiques

L'Aire Optimale d'Adhésion : espace pour lequel les communes partageront la vision du projet

Nouveauté liée à la loi de 2006, un parc national repose désormais sur un projet de territoire, la charte :

- ♦ Pour la réserve, elle définit un projet de préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager, et précise les modalités d'application de la réglementation à appliquer,
- ♦ Pour le cœur et l'aire d'adhésion, elle définit un projet de développement durable, et indique les moyens de les mettre en œuvre.

Pour les communes, mais aussi pour les entreprises et les habitants qui agissent sur leur territoire, adhérer à ce projet collectif, c'est s'engager dans une démarche de cohérence.

Minot se situant dans l'Aire Optimale d'Adhésion, le Conseil Municipal sera consulté pour exprimer un avis favorable ou défavorable à l'adhésion de la charte.

Au sein de l'assemblée générale, le nombre de voix attribué à chaque collège est calculé selon les modalités suivantes :

- Collège des représentants des l'Etat et de ses établissements publics (196 voix)*
- Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (237 voix)*
- Collège des représentants de la société civile (205 voix).*

La création d'un Parc national manifeste une volonté politique de donner une forte visibilité nationale et internationale à cet espace, d'y mener une politique exemplaire et intégrée de protection, de gestion, mais aussi d'éducation à la nature, et de transmission d'un patrimoine préservé.

Marcel Jurien de la Gravière, Président du Gip a déclaré « qu'à 5 ou 10 ans, on aura 100.000 visiteurs de plus par an", un "vrai défi" pour un territoire "qui compte à peine 350 lits marchands". Le Gip a lancé en mai un appel à projets pour développer des activités dans le parc (hébergement, activités de nature, culture...).

De nombreuses réserves sur la charte

Le projet ne fait pas l'unanimité, il attire des critiques.

9 communes de Côte-d'Or : Busseaut, Chambain, Essarois, La Chaume, Lucey, Montmoyen, Nod-sur-Seine, Rochefort-sur-Brévon et Terrefondrée. demandaient que l'arrêté de 2016 portant sur le projet soit annulé. Le Conseil d'Etat a rejeté leur requête.

Perte des pouvoirs des maires dans le cœur du parc : L'article L331-10 du code de l'environnement indique clairement le transfert des compétences des maires au profit du directeur du parc national.

Des propriétaires de forêts privées se battent contre l'inclusion forcée de leur propriété dans la zone.

Des chasseurs des deux départements sont aussi porteurs de mécontentements. En cause, notamment la charte dans laquelle apparaît une liste d'animaux non-chassables.

Des propriétaires de carrières sont inquiets pour l'activité de la filière pierre.

Des exploitants forestiers s'inquiètent du volume de bois qu'ils pourront couper.. La filière bois prévoit de subir une baisse du volume de bois exploitable.

Des agriculteurs dénoncent de possibles normes supplémentaires qui pèseraient sur leur exploitation. La filière agricole exprime une forte opposition à l'inscription obligatoire des terres agricoles dans l'une des zones de l'enceinte du parc.

La forêt communale de Minot Aujourd'hui le bois, hier le fer

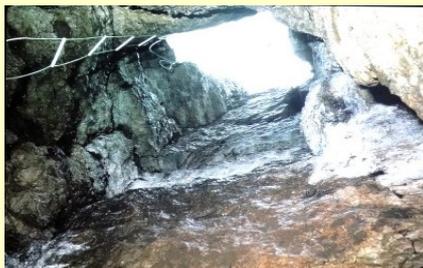
Notre village s'appela jadis Mignotum, Mignoul, Mignon puis Mignot, d'après la monographie de l'instituteur Louis-Philippe Chaume.

Nul doute : Minot emprunte son nom aux mines de fer qui firent naguère sa richesse et sa renommée. Plus de quarante-cinq puits ont été repérés dans les bois communaux, la plupart comblés.



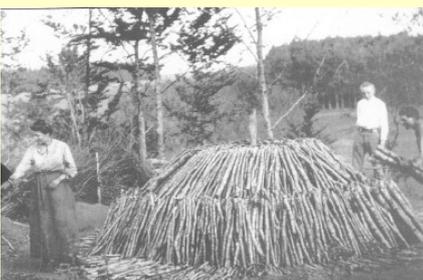
Ce secteur minier a été partiellement fouillé et étudié dans les années quatre-vingt. Le minerai de fer était extrait du sous-sol calcaire sous la forme d'inclusions, de pyrite ou de poudre résiduelle piégée dans des poches.

Les mineurs l'atteignaient au moyen de diverses excavations, sans doute réparties suivant les failles du calcaire : fosses, puits ouvrant sur des salles et des galeries.



Après avoir creusé un puits d'accès profond de 5 à 7 mètres, les mineurs faisaient éclater le calcaire à la masse et grattaient le minerai avec des outils de fer (pointerolles, crochets).

Les déblais servaient à combler les galeries abandonnées ou à former des soutènements. Ils étaient parfois remontés en surface formant des tas.



Le minerai était évacué à la ferme Velbret ou vers la vallée du Brévon pour y être traité dans des bas-fourneaux en pierre et argile.

Le combustible utilisé au Moyen-Age était le charbon de bois, il fallait donc construire et calciner des meules.



Dans le bas-fourneau s'accumulait un solide spongieux composé de métal et de scories, appelé « loupe ».

La loupe était martelée sur une enclume pour en faire partir les scories.

Les lieux-dits : Forges de l'Etang, Combe Ferret, Lavières, Maupertuis, Combe des Forges rappellent aujourd'hui que notre village a connu une activité métallurgique.

Avancement de la restauration de la sacristie

Tous les murs du chœur étaient recouverts de lambris de part et d'autre du grand retable. Les lambris étaient dans un état très vétuste, notamment du côté sud où ils risquaient à tout moment de tomber.

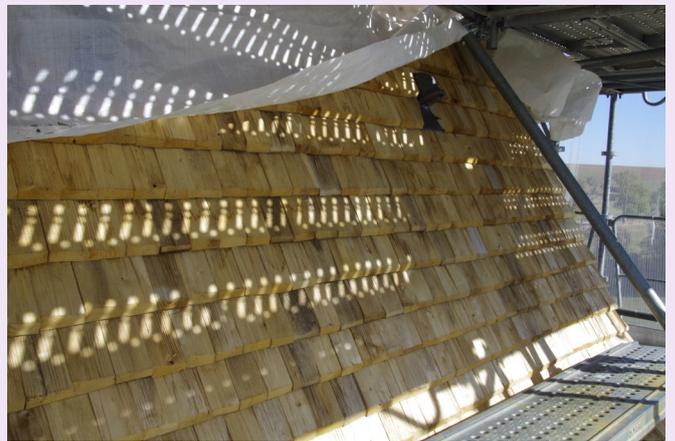
Des vestiges de décor s'observent çà et là. Une investigation a été prévue dans le cadre de l'actuelle opération pour préciser l'état de ces derniers.

La dépose des lambris a été réalisée par une entreprise du village. En effet, la Menuiserie Sébastien Petit a été chargée de réaliser ces travaux.



Avancement de la restauration du clocher

Les travaux concernant la toiture du clocher se poursuivent avec la pose des nouvelles essentes de châtaigner.



Sortie découverte de la biodiversité

La Ligue pour la Protection des Oiseaux a prévu dans son agenda plusieurs sorties sur notre commune.

En juin et septembre 2018, des habitants ont participé à cette invitation ouverte à tous, afin de dresser un inventaire naturaliste. Avant le départ, quelques photos ont été faites.



Changement d'horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale



Le Conseil Municipal a accepté la demande de changement d'horaires sollicitée par Maud Lachouette.

A compter du 01/12/2018, l'agence sera ouverte du mardi au samedi de 9h00 à 12h00.

Les horaires de levée du courrier ne changent pas.

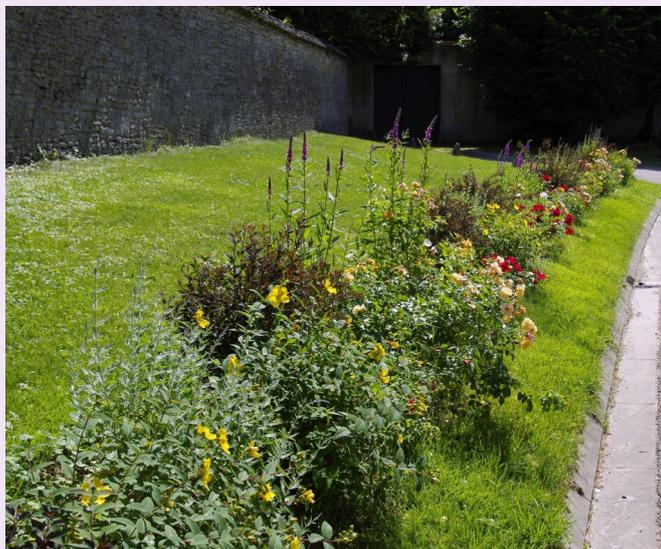
Nouveaux habitants



- ★ Charley Loisier et Laura Chevallier
- ★ Emmanuel Minne, son épouse Beata, Sébastian, Oscar et Gustav leurs enfants
- ★ Florian Wysocki
- ★ Jean-Paul Jourdan
- ★ Joanne et Nicola Bone

Fleurissement 2018

Face à la vague de chaleur persistante tout l'été, le fleurissement du village a été accompli. Pour résister aux fortes températures, l'arrosage a dû être renforcé, tout en respectant les Directives Préfectorales concernant le manque d'eau. Yves Duret, premier adjoint a assuré cette tâche pendant l'absence de Frédéric Voizeux, employé communal.



Activités sportives et de loisirs : gymnastique, zumba, yoga



Dans une ambiance sympathique, l'Association Intercommunale Culturelle et Sportive vous propose de participer à différentes activités qui ont lieu à la salle polyvalente de Minot :

- ♦ **Zumba** : le lundi de 19h30 à 20h30 avec Séverine,
- ♦ **Gym douce avec renforcement musculaire** : le mardi de 19h15 à 20h15 avec Hélène,
- ♦ **Yoga** : le mercredi de 10h00 à 11h15 avec Claudine (en attendant la reprise d'Annette).



Certificat médical de moins de trois mois avec mention « gym », « zumba » ou « yoga ». (valable 3 ans)

Les deux premières séances sont gratuites.

Contactez Elisabeth Jonval pour plus de renseignements : 03 80 93 80 55.



Remise en forme pour les séniors : le mardi de 9h30 à 10h30 avec Serge Hallé (Sivu Châtillonnais-Montagne).

Ordures ménagères : sacs prépayés

L'achat de sacs d'ordures ménagères prépayés est possible pour pallier à d'éventuels surplus de déchets ponctuels (anniversaire, fête de fin d'année, réunion familiale...)

Ces sacs de couleur distinctes et identifiés CCPC doivent être placés à côté ou au-dessus du bac à ordures ménagères le jour de la collecte.

Seuls ces sacs seront collectés par les rippers et uniquement s'ils accompagnent le bac gris.

Réservés aux particuliers, ces sacs de 50 litres sont vendus par lot de 10 au prix de 12.50 €.

L'achat de ces sacs est possible au siège de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais ou à la Mairie de Minot.

Le prix est fixé annuellement par le Conseil Communautaire.



Naissance

Erza née le 24 juin 2018 au foyer de Renaud Thiery et Cécile Musy.

Avis de décès

Bernadette Petit décédée le 8 août 2018 à l'âge de 59 ans.

